

Québec, le 21 novembre 1973

Monsieur Edmond Rizk  
Ministre de l'Éducation  
nationale et des Beaux-Arts  
Gouvernement de la République  
Libanaise  
Beyrouth, Liban

Monsieur le ministre,

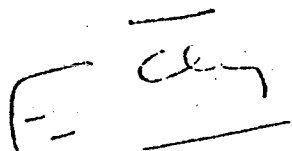
Je vous remercie de votre lettre du 15 septembre 1973, laquelle m'a été transmise par le Secrétariat d'État aux Affaires extérieures du gouvernement canadien. Les élections générales qui ont eu lieu au Québec récemment m'ont empêché d'y répondre auparavant et je m'en excuse.

Votre lettre fait état des résultats de la mission du directeur général de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, monsieur Roger Chemali, et du directeur de l'Enseignement secondaire, monsieur Mohammed El Hajje. Les objectifs retenus portent sur des secteurs vitaux de l'éducation, soit l'utilisation de la technologie dans l'enseignement, la conception pédagogique et technique des établissements scolaires, l'encadrement pédagogique et le perfectionnement des maîtres.

Le programme, dont vous me proposez la mise en application dans votre lettre, me paraît susceptible de fonder une coopération fructueuse. Je veux vous faire part de mon accord.

Afin que cette décision soit assurée des suites appropriées, je demande au directeur de la Coopération avec l'extérieur à mon ministère, monsieur Jean Tardif, de se rendre à Beyrouth le 30 novembre afin de pouvoir préciser avec vous et vos collaborateurs l'échéancier à fixer pour les programmes proposés ainsi que les différentes modalités de leur réalisation.

Veillez croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de mes sentiments distingués.



François Cloutier

Beyrouth, le 3/12/73

Monsieur François CLOUTIER  
Ministère de l'Éducation  
Gouvernement du Québec  
Québec

Excellence,

Je vous remercie pour votre lettre du 21/11/73 dans laquelle vous me faisiez part de votre accord pour la mise en application du programme de coopération, élaboré lors de la mission au Québec de Messieurs Roger CHEMALI et Mohamed EL – HAJJ, respectivement Directeur Général de l'Éducation Nationale et Directeur de l'Enseignement Secondaire.

Je vous remercie également de m'avoir fait porter cette lettre par Monsieur Jean TARDIF Directeur de la coopération à votre Ministère, qui me l'a remise le 30 Novembre. Ayant demandé à mes collaborateurs de préciser avec Monsieur Jean TARDIF les modalités de mise en oeuvre de ce programme, je suis heureux de pouvoir vous faire part du résultat de leurs travaux.

I - L'Utilisation des moyens audio-visuels :

Dans ma lettre du 15 Septembre, je vous ai déjà fait part de l'importance que j'attachais à l'introduction des moyens audio-visuels à tous les niveaux de notre système d'enseignement.

L'expert que vous acceptez de mettre à notre disposition pour au moins deux ans nous aidera à définir une " doctrine de l'audio-visuel" de son implantation, de l'utilisation cohérente complémentaire et économique des différents moyens aux différents niveaux de l'enseignement général et de la formation des maîtres.

Afin de préparer l'encadrement qui devra prendre en charge la généralisation de l'utilisation de ces moyens, l'expert aura également à former les homologues Libanais et organiser localement les stages nécessaires pour le faire.

L'expert pourra nous aider à choisir les documents déjà élaborés au Québec dans ce domaine et pouvant être utilisés directement ou servir de supports à l'élaboration des programmes au Liban.

De même, et à la lumière du programme d'action que l'expert pourra proposer, il nous aidera à choisir les dix professeurs de la licence d'enseignement ou du C.A.P.E.S et exerçant déjà dans nos écoles, et qui, grâce à la bourse que vous comptez leur accorder, pourront se rendre au Québec de Septembre 1974 à Mai 1975 . Le programme de leur stage, à la fois théorique et pratique, devrait leur permettre de pouvoir immédiatement prendre la charge d'exécution de programmes à la fin de leur période de formation et dès leur retour au Liban.

## II - Intégration de l'enseignement technique dans le cadre des écoles de l'enseignement général :

L'assistance d'un expert pour au moins deux ans, ayant vécu l'expérience acquise au Québec dans ce domaine nous permettra sans doute de généraliser l'implantation de certaines spécialités de l'enseignement professionnel et technique au sein de nos écoles secondaires et complémentaires.

Cet expert sera chargé d'étudier la définition de la gamme des spécialités à intégrer dans les écoles secondaires, leur implantation, ainsi que l'organisation que nécessiterait cette implantation dans les établissements et sur le plan des programmes et de la prévision du matériel nécessaire. L'expert aurait également à sa charge la formation par des séminaires organisés localement, des directeurs de nos établissements secondaires à la gestion d'un ensemble scolaire groupant à côté de l'enseignement général des enseignements techniques. Le profil requis et la qualification seraient sensiblement celles d'un directeur des affaires pédagogiques au sein d'une commission scolaire régionale ou celles d'un directeur de CEGEP.

Cet expert pourra également nous aider à identifier les supports audio-visuels individualisés et spécialisés en matière technique, en usage dans les établissements québécois et qui pourraient être utilisés directement ou servir de soutien à l'élaboration de documents libanais.

En outre, il nous assistera dans le choix des quinze directeurs d'établissements qui, grâce aux bourses que vous leur accordez, pourront se rendre au Québec pour une période de deux mois afin de se familiariser, en complément des séminaires auxquels ils auront participé, avec le fonctionnement concret d'une école polyvalente et d'un CEGEP, et avec la gestion détaillée de tels ensembles .

Il jouera un rôle analogue pour le choix des dix bibliothécaires devant prendre en charge les bibliothèques dont seront équipés les établissements transformés.

### III - Formation du personnel d'encadrement :

J'ai déjà eu l'occasion de vous exposer les dispositions législatives adoptées pour mettre en place un corps d'orienteurs pédagogiques distinct de l'inspection pédagogique et de mettre en place un corps d'animateurs pédagogiques.

Dans cette perspective j'apprécie vivement l'accord que vous avez donné à l'exécution d'un programme de 5 ans à partir de Septembre 1974:

- 1 - Portant sur l'octroi de 15 bourses annuellement pour la formation d'orienteurs pédagogiques. La durée de chaque bourse étant de 9 mois et le programme d'études étant un programme mixte de cours à l'Université et de travail sur le terrain en compagnie de leurs homologues au Québec, les agents du développement pédagogique.
- 2 - Portant sur l'octroi de 15 bourses annuellement pour la formation d'animateurs pédagogiques. La durée de chaque bourse étant de 9 mois et le programme d'études étant un programme mixte, de cours à l'Université et de stage dans des écoles ou des CEGEP.

#### IV - Formation de professeurs - Jardinières pour les écoles normales :

Pour la poursuite de ce programme dont nous pouvons déjà apprécier le résultat, je vous soumettrai d'ici la fin de mars 1974 , les dossiers de candidature des étudiantes répondant aux mêmes qualifications pour poursuivre un programme d'études identique, à l'Université Laval.

De même, je vous soumettrai dans les mêmes délais les candidatures de celles qui, après avoir travaillé pendant la présente année à l'organisation de l'enseignement préscolaire déjà implanté, voudraient grâce aux deux bourses que vous offrez , obtenir leur Doctorat de l'Université Laval en choisissant leurs sujets de thèses en fonction des besoins propres au Liban. Elles constitueront ultérieurement l'encadrement supérieur de l'école normale qu'il est projeté de créer.

Je souhaiterais par ailleurs que la Responsable des jardins d'enfants auprès de mon Ministère puisse dans le courant de l'année prochaine, effectuer un stage d'un mois au Québec afin de se familiariser avec l'organisation et les programmes québécois en la matière.

#### V - Collaboration sur le plan universitaire :

Je vous remercie des dispositions qu'il vous sera possible de prendre en vue d'assurer le développement des échanges universitaires déjà existant entre nos Universités.

Pour les deux experts que vous nous détacherez, nous prendrons les dispositions appropriées de manière à leur garantir tous les avantages consentis aux experts internationaux, notamment la garantie d'immunité ainsi que la franchise des douanes pour leurs voitures et effets personnels. Nous assumerons également les frais de déplacements qu'ils effectueront dans l'accomplissement de leur fonction.

J'espère que les deux experts pourront assumer leurs fonctions dans le courant du mois de mars 1974.

Pour ce qui concerne les étudiants et stagiaires impliqués dans ces programmes, le gouvernement libanais s'engage à les détacher tout en leur conservant leur plein traitement pendant toute la période de leur séjour au Québec.

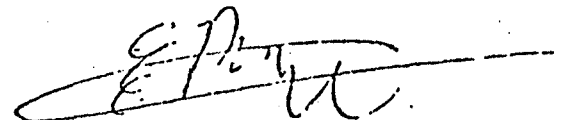
J'ai fait état dans ma lettre du 15 Septembre des actions qu'entreprendra le Liban avec le concours de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, dont vous êtes également membre, et qui s'inscrivent dans des secteurs connexes à ceux touchés par notre coopération. Je souhaite que nous puissions également travailler de la façon la plus étroite dans le cadre de ces programmes.

Je voudrais enfin vous faire part d'un projet qui me tient à coeur et dans lequel notre coopération pourrait trouver un nouvel épanouissement. J'ai récemment signé avec le directeur Général de l'Unesco un accord sur l'Institut des sciences humaines , qui sera établi dans la plus ancienne cité de l'humanité : Byblos. Cet Institut veut être un lien privilégié de dialogue entre les civilisations. Je souhaite vivement qu'en raison de votre situation historique et géographique, vous acceptiez de vous associer à la mise en oeuvre de cet Institut.

Je me réjouis de constater que les excellentes relations que nous entretenons avec le Canada, depuis plusieurs années, nous permettent d'en arriver à une coopération aussi prometteuse avec le Ministère de l'Éducation du Québec. Je veux vous remercier d'en être l'artisan et vous dire l'intérêt qu'y porte le Liban. J'espère que le développement de ces relations et de cette coopération nous fournira bientôt l'occasion de nous rencontrer.

Veillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute et cordiale considération .

**Le Ministre de l'Education Nationale  
et des Beaux Arts**



**Edmond RIZK**